Objet : RE: convocation à la séance du CM du 5-06-2026

Denis PAINEAU

Bonjour,

Suite au compte rendu du conseil municipal, je souhaite vous signaler que le compte rendu ne fait pas mention des premières délibérations. Merci de faire les corrections pour nous envoyer la totalité des délibérations afin que nous puissions réellement valider ou non le compte rendu.
Par exemple nous ne savons pas ce qui a été écrit sur les premières délibérations car la première qui est portée à notre connaissance est celle relative au PLUI.

Sur les éléments communiqués, je souhaite que des modifications soient faites car celui-ci n'est pas complet et ne correspond pas à la réalité des débats.

En effet des éléments relatifs au PLUI que j'ai remontés et qui montre que la mairie de Pujols sur Ciron n'a pas travaillé avec précision sur le PLUI ne sont pas mentionnés alors qu'ils ont fait parti du débat :

- Le document officiel **(page 114 document Etat initial environnement arrêté tampon)** fait part d'une capacité de prélèvement de la capacité d'eau en 2017 de 88.24 % d'où une question légitime sur la capacité à fournir l'ensemble de la population qui a fortement augmenté depuis cette date puisque nous avons dépassé le millier d'habitants.
- Le document officiel **(page 129 document Etat initial environnement arrêté tampon)** stipule aussi que la STEP (station d'épuration de Mareuil) est mal entretenue. D'où une question légitime sur la capacité de la STEP à fonctionner correctement avec de nouvelles constructions.
- Le document officiel **(page 39 justification des choix arrêté tampon)** fait part de 29 nouvelles constructions, bien au delà de l'ensemble des communes dites rurales.

Il s'avère en effet que ces données n'ont pas été actualisées et ne correspondent plus à la situation actuelle.

A ce titre, le document PLUI voté par le conseil municipal a été fait sur des données erronées remontées par la Municipalité lors de l'élaboration de celui-ci.

Sur la question de la décharge:

- La décharge est une propriété de la commune de Pujols sur Ciron et le document mentionné dans le PLUI est issu des données officielles Basol-Basias.Il stipule bien des risques pour la population. A ce titre je souhaite que ce document soit annexé au compte rendu du conseil municipal afin que la population soit au courant. Cet élément permettra d'alimenter le débat sur le Plan Communal de Sauvegarde. L'absence d'arrêté Préfectoral n'empêche en rien de stopper une pollution que la Mairie connait depuis longtemps.

Sur la question du prix de l'eau et des pertes, j'avais cité mes sources en précisant avoir analysé les rapports du syndicat des eaux de Budos et ceux de Bordeaux métropole. De fait contrairement à ce qui est écrit dans le compte rendu, les éléments sont étayés. Je vous remercie de rectifier ce qui est écrit.

- Au sujet du prix de l'eau et des pertes, je vous mets ci-dessous le lien du site internet du syndicat des eaux de Budos qui stipule bien des pertes 1.7m3/km/jour du réseau soit 17 000 litres d'eau par jour par km. Je pense que perdre de l'eau à de tel volume montre bien de nécessaires investissements relatif au réseau. Ce lien stipule aussi un prix de 5.35 euro du m3 pour l'eau et l'assainissement. Ce prix est en décalage avec ce que paye de nombreux administrés.

https://www.services.eaufrance.fr/collectivite/48014/2024#indicateurs

De même sur la question du prix de l'eau, Bordeaux Métropole pour un même service paye 2.4 euros du m3 pour un service (eau + assainissement) pour une eau qui vient du même endroit. Comment expliquer de tels écarts de prix ?

CF page 74 du rapport ci-dessous:

https://leaubordeauxmetropole.fr/la-regie/nos-publications/rapport-annuel-2024

Je souhaite donc que soit modifié le compte rendu en conséquence et que le document Basol soit annexé en compte rendu du conseil municipal au même titre que les courriers spécifiques envoyés au sujet de l'occupation de terrains par des gens du voyage sur la commune (notamment en lien avec les risques écologiques); courriers annexés lors des précédents comptes rendus de conseils municipaux.

Je vous souhaite une excellente journée.

Bien cordialelement.